



REGLEMENT FINANCIER 2026-2027 ENFANTS NON SCOLARISÉS EN 2025-2026

Annexe au contrat de scolarisation

Toute inscription à l'Académie Saint-Louis implique l'acceptation de ce règlement financier, annexe du contrat de scolarisation signé en début d'année scolaire.

NB : ne pas oublier de joindre l'avis d'imposition dans les pièces du dossier (revenu fiscal de référence).

1. Éléments de compréhension du règlement financier

- Les règles et éléments financiers énoncés dans le présent document sont applicables à partir de **l'année scolaire 2026/2027**. Le règlement financier et les frais de scolarité qu'il mentionne peuvent être amenés à évoluer chaque année selon l'inflation.
- L'établissement de l'Académie Saint-Louis de Chalès est géré par une **association à but non lucratif**, dont la mission est d'assurer un cadre éducatif de qualité tout en veillant à une gestion responsable et équilibrée des ressources financières pour garantir la pérennité du projet. L'ensemble des contributions financières versées par les familles est donc exclusivement destiné à couvrir les frais de fonctionnement de l'internat, les services pédagogiques, l'entretien des infrastructures et l'amélioration continue des conditions d'accueil des élèves.
- Nos frais de scolarité restent importants pour les familles. **Ils ne couvrent cependant qu'une partie du coût réel de la scolarité** d'un enfant qui est de 25 000€ à l'année environ.
- Il est important de souligner que, contrairement aux établissements publics ou privés sous contrat, l'Académie Saint-Louis de Chalès ne bénéficie d'**aucune subvention de l'Éducation Nationale**. Son fonctionnement repose uniquement sur les contributions des familles, la collecte de dons et une gestion rigoureuse des ressources disponibles.
- Les frais d'inscriptions ne doivent pas a priori constituer un frein absolu à l'inscription d'un enfant très motivé. Nous restons à votre écoute pour trouver une solution particulière à toute situation le nécessitant.

Académies Saint-Louis

Association à but non lucratif | SIREN : 924 395 304 | RNA :
W751271824 6 rue Saint-Joseph, 75 002 Paris



2. Explication du fonctionnement général des frais de scolarité de l'école

Les frais de scolarité des Académies Saint-Louis de Chalès se divisent en plusieurs catégories pour l'année scolaire 2026-2027.

- **Les frais d'ouverture du dossier d'inscription : valable uniquement pour les enfants non-inscrits l'année précédente**

Ils sont d'un montant de **70€** et sont réglés au moment du dépôt de dossier sur le site internet.

Attention : ces 70€ ne sont pas remboursables, même si l'inscription ne va pas à son terme. Ils correspondent aux frais liés au traitement du dossier.

- **Fournitures**

L'école fournit toutes les fournitures scolaires : livres cahiers, stylos, etc. ... pour simplifier la vie des familles. Le cartable n'est pas fourni.

Ces achats représentent un montant de **180€/an**, et sont refacturés aux familles à prix coûtant.

- **Uniforme**

Les achats d'uniformes représentent un montant de **600€ lors de la première année** incluant 3 tenues complètes (tenue de sport, tenue de travail, tenue de sortie).

La tenue d'uniforme est facturée à prix coutant, elle inclue 2 polos type « rugby », 3 polos manches courtes, 2 pull col V, 2 pantalons chino, 1 pantalon de costume, une chemise blanche, 1 cravate, 2 polos de sport, 2 shorts de sport, 2 paires de chaussettes de sport.

Seul le blazer sera à restituer et restera la propriété de l'établissement.

Par la suite, le renouvellement des uniformes sera facturé à la demande des familles selon les besoins de chaque enfant.

- **Les frais de scolarité**

Leur montant dépend de deux choses :

1/ Le quotient familial de la famille

2/ Le nombre d'enfants de la famille scolarisés à l'Académie Saint-Louis de Chalès (réduction appliquée dès le deuxième enfant).

Les frais de scolarité de l'année scolaire 2026/2027 à l'Académie Saint-Louis de Chalès sont les mêmes pour l'ensemble des niveaux, de la 6ème à la 2nde.

1. Quotient familial :

Pour obtenir votre Quotient Familial (NB : il ne s'agit pas du quotient familial de la CAF) :

- Indiquer le revenu fiscal de référence sur votre avis d'imposition de **l'année 2025 portant sur les revenus de l'année 2024 (R)**
- Indiquer le nombre de parts fiscales sur votre avis d'imposition (P)
- Diviser le revenu fiscal de référence par le nombre de parts fiscales ($R/P = QF$)

Académies Saint-Louis

Association à but non lucratif | SIREN : 924 395 304 | RNA :
W751271824 6 rue Saint-Joseph, 75 002 Paris



Sur la base du « Quotient Familial » dans laquelle votre famille se trouve, le montant de la contribution annuelle des familles aux frais de scolarité correspond au montant indiqué dans la colonne « Total » du tableau ci-dessous.

Paliers	Quotient Familial	Tarif Annuel Scolarité	Uniforme	Fournitures	Cantine	Total
1	< 10 000€	4 100 €	600 €	180 €	3 000 €	7 880 €
2	de 10 001€ à 15 000€	6 100 €	600 €	180 €	3 000 €	9 880 €
3	de 15 001€ à 20 000€	8 100 €	600 €	180 €	3 000 €	11 880 €
4	de 20 001€ à 30 000€	10 100 €	600 €	180 €	3 000 €	13 880 €
5	de 30 001€ à 35 000€	12 100 €	600 €	180 €	3 000 €	15 880 €
6	> 35 000€	14 100 €	600 €	180 €	3 000 €	17 880 €

2. Réduction liée aux nombres d'enfants :

Nous proposons aujourd'hui aux familles des réductions en cas de scolarisation de plusieurs enfants au sein de notre établissement :

- 2ème et 3ème enfants : 15% de réduction sur la scolarité du 2ème (et 3ème si applicable) enfant scolarisé (cette réduction ne s'applique pas sur les frais de scolarité du 1er enfant scolarisé)
- A partir du 4ème enfant scolarisé : réduction de 25% sur la scolarité du 4ème enfant et des suivants (le 1er enfant ne bénéficie d'aucune réduction, 15% de réduction s'appliquent sur les frais de scolarité des 2ème et 3ème enfants).
- Exemple 1** : Couple ayant un enfant à charge **inscrit à partir de 2026** dont le revenu fiscal de référence de la déclaration 2025 portant sur le revenu 2024 est de 50 000€ :
 - o R = 50 000€
 - o Q = 2,5
 - o QF = 20 000€, soit le palier 3.
 - o Le coût de l'année sera donc **égal à 11 880€** au total
 - ♣ 500€ d'arrhes payables au moment de l'inscription ;
 - ♣ 10 600€ de frais de scolarité restants, versés sur 10 mois (1 060€ / mois) ;
 - ♣ 180€ de frais de fournitures scolaires, versés au début de l'année scolaire.
 - ♣ Les pièces d'uniformes pour un coût total de 600€.

Académies Saint-Louis

Association à but non lucratif | SIREN : 924 395 304 | RNA :
W751271824 6 rue Saint-Joseph, 75 002 Paris



- **Exemple 2 :** Couple ayant 4 enfants à charge, inscrivant 2 enfants aux Académies Saint-Louis en 2026 (à partir de 2026) dont le revenu fiscal de référence est de 60 000€ :
 - R = 60 000€
 - Q = 5
 - QF = 12 000€, soit le palier 2.
 - Le coût total **pour le 1er enfant**, sera donc égal à **9 880€** au total :
 - ♣ 9100€ de frais de scolarité dont 500€ d'arrhes payables au moment de l'inscription et 10 mensualités de 860€
 - ♣ 180€ de frais de fournitures scolaires, versés au début de l'année scolaire.
 - ♣ Le coût des uniformes à 600€
 - Le coût **du 2^{ème}** sera donc égal à **8 398 €** :
 - ♣ 9 880€ x 85% (prenant en compte la réduction du 2^{ème} enfant de 15% appliquée sur les frais de scolarité du 2^{ème} enfant uniquement).

Coût total pour la famille : 18 278 €

- **Exemple 3 :** Couple ayant 2 enfants à charge, inscrivant 2 enfants aux Académies Saint-Louis en 2026 (un enfant inscrit dès 2025 réinscrit en 2026 et un enfant inscrit à partir de 2026) dont le revenu fiscal de référence est de 80 000€ :
 - R = 80 000€
 - Q = 3
 - QF = 26 600€, soit le palier 4.
 - Le coût total **pour le 1er enfant inscrit en 2025 se réinscrivant en 2026**, sera donc égal à **13 280 €** au total :
 - ♣ 13 100€ de frais de scolarité dont 500€ d'arrhes payables au moment de l'inscription et 10 mensualités de 1 260€
 - ♣ 180€ de frais de fournitures scolaires, versés au début de l'année scolaire.
 - ♣ Les pièces d'uniformes à changer seront facturées à leur cout réel
 - Le coût **du 2^{ème} enfant inscrit** sera donc égal à **11 798€** :
 - ♣ 13 880€ (palier 4 de la grille incluant les frais d'uniformes initiaux) x 85% (prenant en compte la réduction du 2^{ème} enfant de 15% appliquée sur les frais de scolarité du 2^{ème} enfant uniquement).

Coût total pour la famille : 25 078 €

Ce que comprennent les frais de scolarité

- **La nourriture en pension complète.**
- **L'enseignement scolaire** en effectif raisonnable avec une équipe de professeurs particulièrement compétents et passionnés et un emploi du temps adapté à chaque enfant, intégrant son travail scolaire.
- **Un encadrement éducatif** de qualité, avec une équipe d'éducateurs dédiés à votre fils et sélectionnés sur leurs compétences et fiabilité.
- **L'ensemble des activités éducatives :**
 - Toutes les activités sportives et artistiques ;

Académies Saint-Louis

Association à but non lucratif | SIREN : 924 395 304 | RNA :
W751271824 6 rue Saint-Joseph, 75 002 Paris



- De nombreuses activités festives de la vie de l'internat : activités extras comme un weekend d'intégration ou des courtes sorties ;
- Un suivi humain personnalisé sur la connaissance de soi et le développement personnel, permettant à chaque élève d'acquérir des "savoir-être" qui lui seront essentiels dans sa future vie d'adulte ;
- Un suivi personnalisé pour la préparation des examens et choix académiques (brevet, baccalauréat, choix d'options et de spécialités, Parcoursup ...).
- Le **transport depuis et vers la gare de Salbris** en autocar.
- Le **transport vers et depuis la piscine** en autocar.

Tout réassort de pièces d'uniforme en cours d'année sera pris en charge par les familles.

Ce qui n'est pas inclus dans les frais de scolarité ou frais d'uniforme et de fournitures

- Une sortie plus longue telle qu'une retraite qui impliquerait des frais supérieurs à ceux de l'école.
- Les trajets domicile-gare.
- Le cartable.
- La trousse.
- Fourniture des draps/couettes et lavages hebdomadaires

3. Modalités de paiement :

Les frais de scolarité sont réglés

- Au moment de l'inscription définitive par le versement des 500€ d'arrhes.
- Puis mensuellement, **sur 10 mois (de septembre à juin)**, par prélèvement uniquement. Un mandat SEPA de prélèvement le 5 du mois vous sera proposé.

Le premier prélèvement mensuel aura lieu le 5 septembre et inclura le premier prélèvement mensuel des frais de scolarité et le prélèvement des frais d'uniforme et de fournitures.

Un dernier prélèvement pour régularisation peut intervenir en juillet, le cas échéant. Exceptionnellement, vous pouvez opter pour un règlement par virement ou CB via Ecole Futée en une seule fois à réception de facture.

Tout trimestre commencé est considéré comme dû, et l'établissement n'accordera pas de réduction en cas de départ à l'étranger de l'élève au le dernier trimestre.

En cas d'un changement de RIB, merci de bien vouloir contacter Mme Noulhiane :

a.noulhiane@academies-saintlouis.fr.

En cas de retard de paiement, les Académies Saint-Louis se réservent le droit de présenter les créances non réglées à son cabinet de recouvrement qui opérera selon les modalités de son mandat.

Pour rappel, conformément à la législation, les frais de scolarité ne peuvent jamais faire l'objet de reçus fiscaux. En outre, il n'est pas possible de modifier les montants de prélèvement en cours d'année.

Académies Saint-Louis

Association à but non lucratif | SIREN : 924 395 304 | RNA :
W751271824 6 rue Saint-Joseph, 75 002 Paris



4. **Bourses et aides aux familles**

Grâce à des frais de scolarité se basant sur le Quotient Familial, les Académies Saint-Louis veulent proposer des tarifs différenciés selon les revenus des familles. Notre ambition est que chaque enfant, indépendamment de son origine ou de la situation de sa famille, puisse grandir et s'épanouir au sein de notre Académie.

Les Académies Saint-Louis étudient au cas par cas les demandes de bourses internes, pour répondre à des situations particulières des familles.

Bourses externes :

Pour réduire les frais de scolarité, il est également possible de solliciter des bourses auprès de **fondations** et **associations**. Merci de vérifier au préalable auprès de nous si l'organisme que vous souhaitez contacter est habilité.

L'équipe Admissions se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant les demandes de bourses externes et internes

Académies Saint-Louis

Association à but non lucratif | SIREN : 924 395 304 | RNA :
W751271824 6 rue Saint-Joseph, 75 002 Paris